

## Guide d'utilisation du VAE

### 1. L'ordinateur de commande :



**1.1. Pour démarrer et éteindre le système :** appuyer sur la touche marche / arrêt de l'écran pendant 2 secondes.

Le système d'entraînement s'active dès que vous appuyez sur les pédales (sauf lorsque l'**assistance WALK** est active, ou bien que le niveau d'assistance est sur OFF). La puissance d'entraînement dépend du niveau d'assistance choisi.

Dès que vous arrêtez de pédaler ou bien que votre vitesse dépasse les 25 km/h, l'assistance se désactive, et elle se réactive lorsque vous descendez en-dessous des 25 km/h.

### **1.2. Activation ou désactivation de l'assistance à la poussée WALK**

Cette fonctionnalité est une assistance électrique très légère lorsque vous poussez le vélo à pied. La vitesse maximum dans cette situation est de 6 km/h.

Pour l'activer, appuyer une fois sur la touche WALK, puis appuyer 10 secondes sur la touche +. L'assistance à la marche s'active. Attention, cette fonctionnalité n'est pas activable dans le niveau d'assistance OFF, vous devez être dans un autre niveau d'assistance.

### **1.3. Affichage TRIP, TOTAL et RANGE des modes d'assistance**

Un appui répété et moyennement long de la touche - fait apparaître le **km du parcours TRIP**, le **km total du vélo TOTAL**, et l'autonomie de la batterie en **km RANGE**.



## **2. Mise en route des lumières**

Allumage et extinction des lumières **appuyant longuement sur la touche +**. Le voyant s'affiche sur l'écran lorsque les lumières sont activées.

### 3. Choisir son mode d'assistance



#### 3.1. Les modes d'assistance

Le Bosch DURION propose 4 modes assistance et un mode neutre (= sans assistance) :

| Niveau d'assistance | Modes d'assistance | Description                                                                                                                           |
|---------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0                   | Sans assistance    | Assistance désactivée. Le vélo se comporte comme un vélo normal, musculaire. L'assistance à la marche ne peut pas être mise en route. |
| +                   | ECO                | Assistance de base avec un rendement maximal, pour la meilleure autonomie du vélo.                                                    |
| ++                  | TOUR +             | Assistance dynamique pour une conduite naturelle et sportive.                                                                         |
| +++                 | SPORT              | Assistance puissante pour les parcours sportifs sur chemins montagneux, ou circulation urbaine.                                       |
| ++++                | TURBO              | Assistance maximale, jusqu'à des fréquences de pédalage élevées, pour une conduite sportive.                                          |

#### 3.2. Les recommandations pour accroître l'autonomie de la batterie

L'autonomie dépend du niveau d'assistance et de l'effort fourni par l'utilisateur ainsi que de plusieurs facteurs :

- Le poids du conducteur ;
- Les conditions de route (température, vent, surface et pente) ;
- La pression des pneumatiques ;
- Le nombre de départs et d'arrêts.

#### 4. Recharger la batterie

Vous avez deux possibilités pour recharger la batterie du VAE à partir du chargeur qui se branche sur une prise électrique :

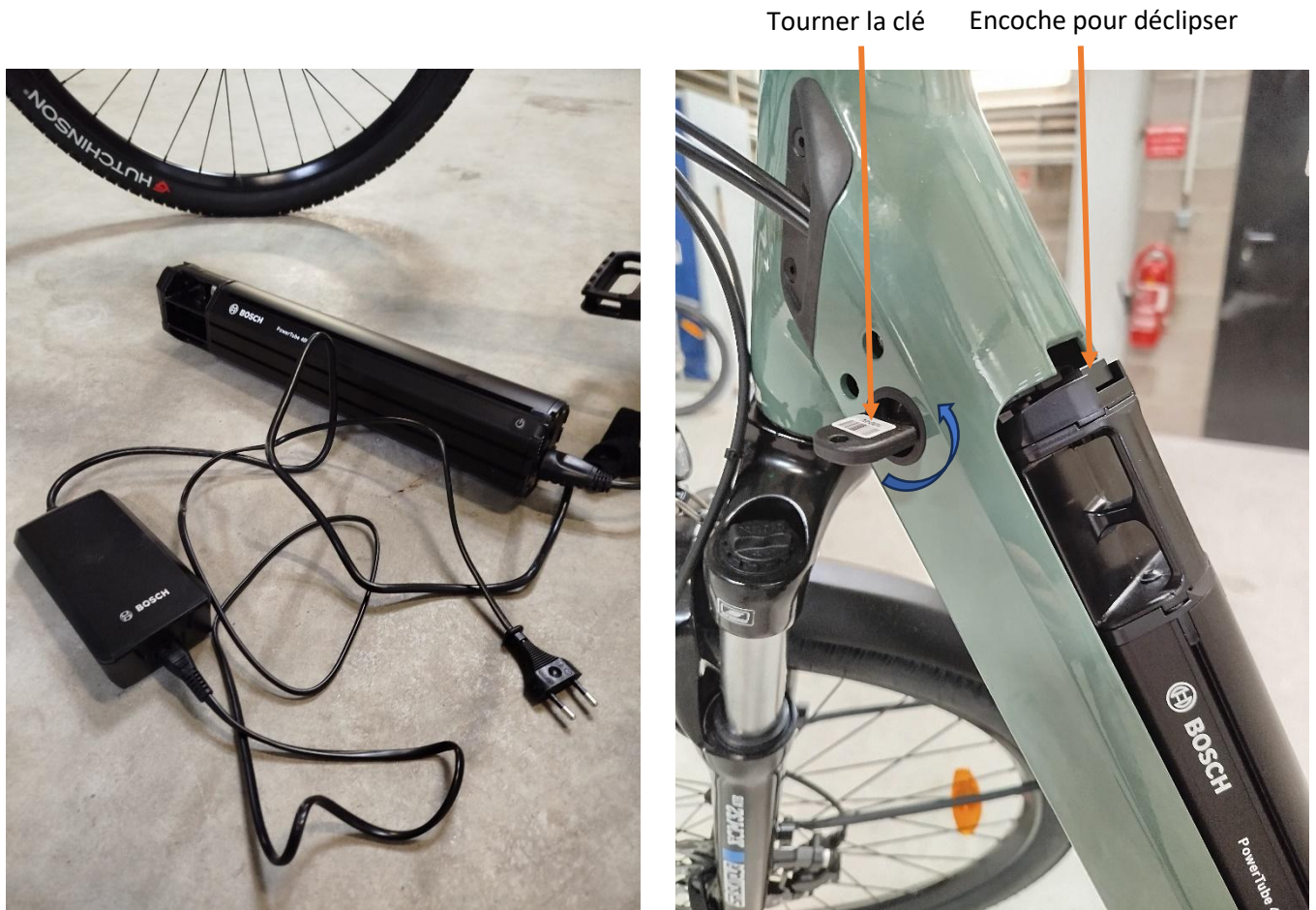
- Option 1 : en laissant la batterie sur le VAE



Languette à ouvrir et refermer après charge

- Option 2 : en enlevant la batterie du VAE

Tout d'abord, retirez le capot de batterie, tournez la clé dans le sens anti-horaire pour basculer la batterie et sortez la batterie en pressant sur l'encoche supérieure et en tirant vers vous. Une fois que vous avez la batterie, vous pouvez la recharger avec le chargeur dans votre habitation.



**Pour enlever et remettre la batterie au VAE, vous avez besoin de la clé !**

#### **4.1. Les conditions de stockage du vélo et de la batterie**

Si possible, garez votre vélo à l'ombre lorsqu'il fait chaud en été, stockez la batterie dans un endroit sec et aéré (éviter des pièces trop chaudes > 25°C). Protégez-la de l'humidité et de l'eau. Dans des conditions météorologiques défavorables, il est recommandé de retirer la batterie du VAE et de la stocker jusqu'à la prochaine utilisation.

- ❖ **Temps de chargement de la batterie : 2h pour 50%, 5h pour 100%.**

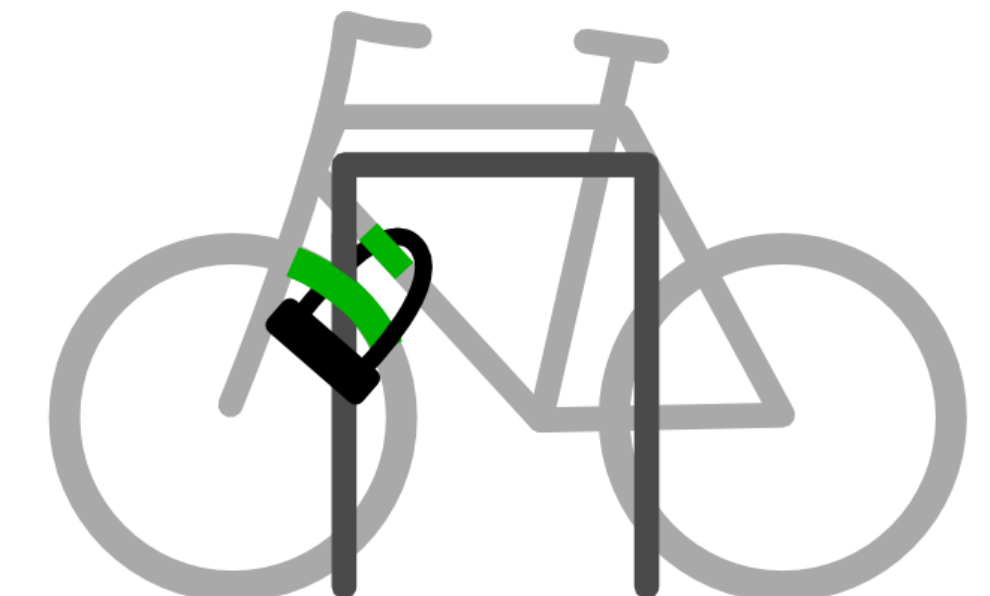
### **5. Utilisation de l'antivol**

- ❖ Cadenassez toujours votre vélo à assistance électrique : même pour une courte durée, même à l'intérieur !
- ❖ Toujours attacher le cadre du vélo à un point fixe (meublier urbain), en sécurisant de préférence la roue avant également.

## SÉCURISER SON VÉLO

N'oubliez pas d'attacher votre vélo avec un bon cadenas.

- Passez le dans la roue avant, autour du tube central et dans un élément de mobilier urbain lorsque c'est possible pour optimiser la sécurité.
- Si vous ne pouvez pas le placer comme décrit précédemment, passez-le au moins autour du tube central.
- Ne placez pas votre antivol trop près du sol.



## 6. Récapitulatif des fonctionnalités de l'écran Purion

| Action                                                                              | Touches                                                                           | Durée                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en marche de l'ordinateur de bord                                              |  |                      |
| Arrêt de l'ordinateur de bord                                                       |  |                      |
| Augmentation de l'assistance                                                        | +                                                                                 |                      |
| Réduction de l'assistance                                                           | -                                                                                 |                      |
| Affichage de <b>TRIP</b> , <b>TOTAL</b> , <b>RANGE</b> , des modes d'assistance     | -                                                                                 |                      |
| Allumage de l'éclairage du vélo                                                     | +                                                                                 |                      |
| Extinction de l'éclairage du vélo                                                   | +                                                                                 |                      |
| Remise à zéro du kilométrage parcouru                                               | - +                                                                               |                      |
| Activation de l'assistance à la poussée<br>Utilisation de l'assistance à la poussée | <b>WALK</b><br>+                                                                  | 1. <br>2. indéfinie |

## 7. En cas de dommage (Convention de prêt)

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de police et de gendarmerie. La communauté de communes Sud Alsace Largue doit en être avisé dans le même laps de temps.

En cas de vol ou de dommage sur le vélo, l'emprunteur (ou son assurance) devra réparer le préjudice subi par la CC Sud Alsace Largue (prise en charge des réparations ou remplacement du vélo).

En cas de dommages imposant réparation, le mandat de prélèvement de caution sera conservé jusqu'à la prise en charge du coût des réparations par l'emprunteur.

En cas de vol du vélo ou dommages non réparables, le mandat de prélèvement de caution sera mis en œuvre pour permettre le remplacement du vélo.

- ❖ Pour contacter la Communauté de Communes Sud Alsace Largue :  
[mobilites@sudalsace-largue.fr](mailto:mobilites@sudalsace-largue.fr)  
03 89 07 24 24

**En vous souhaitant une bonne route !**